Le Parisien
INTERNET
mardi 5 mai 2026 - 00:00 Europe/Paris
1101 mots - ⏱ 4 min
: LEPARISIEN.FR

À Paris, la police plaide pour davantage d'IA : au Louvre, « l'histoire se serait passée différemment »

Au niveau -4 de la préfecture de police (PP), sur l'île de la Cité (IVe), dans son « bunker » ultra-sécurisé, les écrans géants de la salle de commandement diffusent en direct plusieurs scènes filmées dans la capitale : les touristes sur le pont d'Iéna (XVIe), le camp installé sous le périphérique à la porte de Montmartre (XVIIIe) ou encore les abords de la Foire du Trône (XIIe).

À quelques étages au-dessus, au sein de la salle refaite à neuf en 2022 du CCOS (Centre de coordination opérationnelle de sécurité), deux opérateurs s'attardent sur une plainte. La victime, un homme, y explique avoir été frottée par un inconnu dans le RER B. Les policiers retracent la scène à l'aide des caméras installées dans les stations, et constatent que l'agresseur présumé porte un accessoire vestimentaire distinctif.

« Grâce à l'intelligence artificielle (*IA*), nous aurions pu suivre automatiquement le cheminement de l'agresseur à travers tout le maillage de caméras », en traçant justement cet accessoire coloré, explique-t-on sur place. Quand le « cheminement » manuel, lui, peut durer des heures. Autre scénario. Un soir, un bagage oublié dans le RER C à la station Saint-Michel paralyse la ligne pendant près de deux heures. Résultat : 70 000 personnes empêchées de rentrer chez elles. « Une détection algorithmique rapide d'un colis abandonné aurait pu éviter une telle interruption », souligne le commandant Vincent, chef du CCOS.

Deux affaires distinctes qui illustrent, d'après ce gradé, l'utilité du recours à la vidéoprotection augmentée par l'IA. Deux textes législatifs pourraient bientôt leur permettre d'en faire usage.

Loi JO 2030, loi « Ripost »...

Le premier, la loi JO 2030 promulguée fin mars, prévoit la prolongation de l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique (VSA) — mise en œuvre pendant les Jeux de Paris 2024 — jusqu'à fin 2027 lors des grands événements. La « PP » dit être en départ lancé.

Le second, le plus attendu, est le projet de loi « Ripost » présentée par le ministre de l'Intérieur et ex-préfet de police de Paris, Laurent Nuñez. Ce texte ambitionne d'apporter des « réponses immédiates » aux troubles de l'ordre public par un renfort de l'arsenal législatif, et notamment la reconduction jusqu'en 2030 des traitements algorithmiques appliqués aux images de vidéoprotection avec la possibilité d'utiliser ce dispositif dans des lieux et bâtiments ouverts au public. Les débats au Sénat sont programmés mi-mai, alors que 95 % des maires se disent favorables à l'usage de l'IA pour renforcer la sécurité publique.

Tous droits réservés - Reproduction et rediffusion interdites

PODCAST. Intelligence artificielle : comment ça marche ? Un spécialiste répond à nos questions

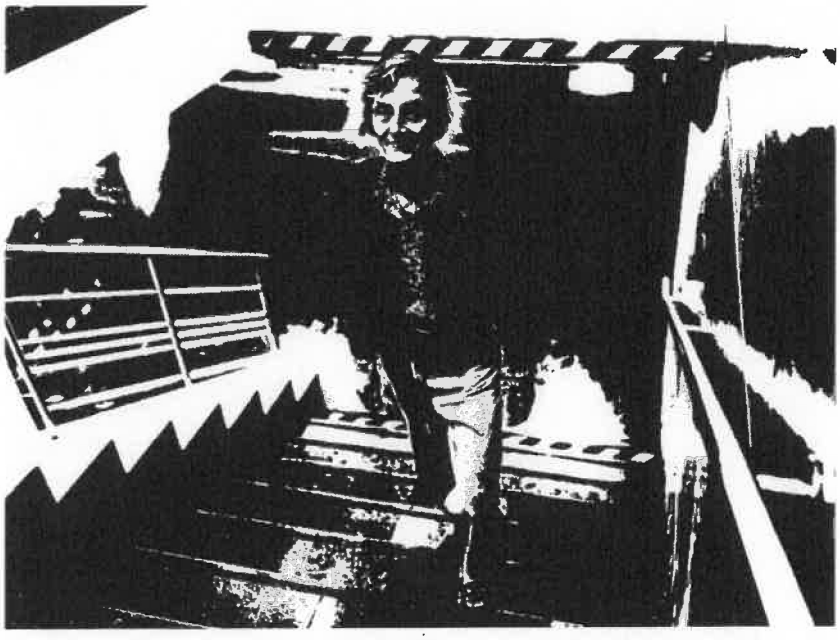
Auditionné au Sénat fin mars, le préfet de police Patrice Faure a défendu le recours à cette technologie pour détecter des délits, encadrer des cortèges... « Donnez-nous le cadre législatif pour utiliser les moyens technologiques qui existent, a-t-il déclaré. (...) L'IA, j'y crois beaucoup. »

Quelques semaines plus tôt, Valérie Pécresse louait également, dans nos colonnes, « l'efficacité redoutable » de la VSA. « Cet outil avait été inscrit dans la loi Tabarot. Le parlement a voté contre son utilisation dans les transports, en la réservant aux grands événements », regrettait fin 2025 la présidente (LR) de la région Île-de-France.

30 000 caméras

Du côté de la « PP », avec un réseau de plus de 30 000 caméras visualisables à Paris et en petite couronne — dont 5 000 de la préfecture et 25 000 issues de partenaires comme la RATP ou la SNCF —, « l'œil humain ne peut pas être partout », remarque-t-on dans les salles de contrôle.

Ainsi, « l'IA sert exclusivement à détecter des événements anormaux — mouvements de foule, colis abandonnés, circulation à contresens — pour générer une alerte immédiate. Ensuite, l'opérateur analyse la situation, procède à une levée de doute et décide si une intervention est nécessaire », souligne Anne-Florence Canton, à la tête de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (Dilt). Autrement dit, « un gain d'efficacité ».



Anne-Florence Canton, à la tête de la Dilt au sein de la préfecture de police, ici dans le « bunker » de l'institution policière, où se situe la salle de commandement. LP/P.A.

L'exemple du casse du Louvre illustre ce potentiel, selon la directrice — nommée préfète de la Meuse à compter du 6 mai : « Si nous avions pu utiliser l'IA, un algorithme aurait immédiatement détecté la présence

Tous droits réservés - Reproduction et rediffusion interdites

anormale d'une nacelle sur la façade. L'alerte aurait été donnée instantanément et l'histoire se serait peut-être passée différemment. »

« L'IA pourrait détecter une arme exhibée, un mouvement de foule ou une chute sur les voies bien avant qu'un voyageur ne nous appelle. Elle faciliterait également le suivi d'un auteur en fuite », appuie le commandant Vincent, dans la tour de contrôle des transports.

« Sécurisation collective »

Sur la question de la reconnaissance faciale, Anne-Florence Canton se veut catégorique : « Nous écartons totalement cette idée. Notre objectif est la sécurisation collective. » Et d'ajouter : « La préfecture de police s'est d'ailleurs dotée d'un comité d'éthique pour garantir que ses pratiques respectent le cadre légal et les libertés individuelles, et le public est informé par affichage de la présence de caméras et de l'usage de l'IA. »

Mais alors que l'Assemblée nationale a récemment approuvé l'expérimentation des caméras algorithmiques dans les commerces, l'extension de l'usage de l'IA continue de nourrir de vives réticences. Dès 2019, la Cnil alertait sur les risques de dérive et les atteintes à la vie privée. En marge des Jeux de 2024, Amnesty International évoquait également un « dispositif inquiétant » et des experts de l'ONU jugeaient des mesures « disproportionnées ».

Les débats au Sénat devraient donc de nouveau être animés, tandis que le sujet revient régulièrement sur la table du Conseil de Paris. Fin 2024, les Écologistes de Paris alertaient sur « un glissement dangereux vers la surveillance de masse ».

Un bilan en demi-teinte pendant les JO

En outre, un comité d'évaluation dressait au lendemain de la compétition olympique un bilan en demi-teinte de l'efficacité du dispositif, soulignant des « performances inégales » : des SDF confondus en colis suspects, des phares ou un réverbère considérés comme départs de feu, et autres « faux positifs ».

Durant les Jeux, « les policiers étaient si nombreux qu'ils détectaient souvent les incidents eux-mêmes », relate Anne-Florence Canton. En revanche, selon elle, l'intérêt de l'IA sera bien plus flagrant, au quotidien, avec des « effectifs normaux ». Aujourd'hui, « la nouvelle génération d'algorithmes se trompe beaucoup moins ».

Tous droits réservés leparisien.fr
7071a5f87f10a10cd06011e1d40451ef060A6tL3b3S1Ha457d76894
Tous droits réservés - Reproduction et rediffusion interdites